



Compte-rendu du Conseil communautaire Séance du 21 juillet 2020 à 19 h 30

L'an deux mil vingt, le vingt et un juillet à 19 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, en Assemblée Générale ordinaire à la Salle Intercommunale du Pôle des Services Publics de STENAY, légalement convoqué, par Monsieur Daniel GUICHARD.

Date de convocation : 15 juillet 2020
Nombre de membres en exercice : 60
Nombre de membres présents : 49
Nombre de votants : 60 (49 présents et 11 pouvoirs)

- **Délégués Présents :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires :

Guy RAVENEL (Aincreville), Jean-Marie BAUDIER (Autreville-St-Lambert), André CORNETTE (Bantheville), François WATRIN (Beauclair), Guy SANTOIRE (Beaufort en Argonne), Éric HUARD (Briulles sur Meuse), Daniel DUMAY (Cesse), Philippe CHARDIN (Cléry-le-Grand), Pascal HUMBERT (Cléry le Petit), Dominique GARRE (CUNEL), Alain PLUN (Doulcon), Denis GAVARD (Doulcon), Pierre PLONER (Dun-sur-Meuse), Stéphane GUILLON (Dun-sur-Meuse), Lydia AUFRANC (Dun-sur-Meuse), Jean BROYART (Fontaines-St-Clair), Sébastien GILLET (Inor), Nelly AUBRY (Lamouilly), LANDRAGIN Véronique (Laneuville-sur-Meuse), Daniel WINDELS (Lion-devant-Dun), Daniel DUPUIS (Luzy), Olivier MARTINEZ (Mont-devant-Sassey), Michel LEFORT (Montigny-devant-Sassey), Jean-Jacques GERARD (Moulins-St-Hubert), Pierre BELKESSA (Mouzay), Brigitte SCHENINI (Mouzay), Julien DOREMUS (Mouzay), Jean-Luc BRIDET (Murvaux), Fabien GRAFTIAUX (Nepvant), Gérard GEORGES (Olizy-sur-Chiers), M. Daniel GUICHARD (Pouilly-sur-Meuse), Marie-Noëlle BAUDIER (Sassey), Claude ANSMANT (Saulmory-Villefranche), Claude VENANTE (Sivry-sur-Meuse), Stéphane PERRIN (Stenay), Daniel LEGER (Stenay), Chantal DAUNOIS (Stenay), Michel COLLET (Stenay), Jean-Noël CROS (Stenay), Véronique BOKSEBELD (Stenay), Benoît LAURENT (Stenay), Ornella VALIBOUZE (Stenay), Vanessa PIERSON (Villers-devant-Dun), Gérard VAUDOIS (Vilosnes-Haraumont), Yves JAVELOT (Wiseppe).

Mesdames et Messieurs les suppléants avec droit de vote :

M. MACEL Dominique (Dannevoux)
Christian FISSIEUX (Liny-dvt-Dun)
Jean GIANELLI (Milly-sur-Bradon)
Patrick SALAUN (Nantillois)

- **Délégués Absents Excusés ayant donné pouvoir :**

Jean-Pierre CORVISIER (Baâlon) ayant donné pouvoir à Daniel WINDELS (Lion-dvt-Dun)
Bernard KAZUK (Brouennes) ayant donné pouvoir à Alain PLUN (Doulcon)
Martin QUIRING (Halles sous les Côtes) ayant donné pouvoir à FISSIEUX Christian (Liny-dvt-Dun)
Cédric PIERSON (Laneuville-sur-Meuse) ayant donné pouvoir à Daniel GUICHARD (Pouilly)
Gilles HERVEUX (Martincourt-sur-Meuse) ayant donné pouvoir à Sébastien GILLET (Inor)

Hervé CULOT-PONCE (Stenay) ayant donné pouvoir à Stéphane PERRIN (Stenay)
Pascal MEZIERES (Stenay) ayant donné pouvoir à Daniel LEGER (Stenay)
Gislaine THOUVENIN (Stenay) ayant donné pouvoir à Jean-Noël CROS (Stenay)
Sylvie ARVIS (Stenay) ayant donné pouvoir à Chantal DAUNOIS (Stenay)
CHASTANG Sabine (Stenay) ayant donné pouvoir à Michel COLLET (Stenay)
Romuald COLLET (Stenay) ayant donné pouvoir à Ornella VALIBOUZE (Stenay)

A été nommé secrétaire de séance, après l'accord de l'assemblée délibérante, Jean-Marie BAUDIER de la commune de Autreville.

Le quorum étant respecté, 49 conseillers présents sur 60 membres.

Délibération n°2020-07-029 : Indemnité de fonction

Le Conseil, par 59 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention :

FIXE à l'indemnité mensuelle du conseillers titulaires ayant reçu une délégation à 6% de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-030 : Délégations accordées au Président de la Communauté de communes

Le Conseil, par 57 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions :

ACCORDE les délégations suivantes à Monsieur le Président et ce pour la durée de son mandat :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres, des marchés subséquents (fournitures, travaux, prestations de services, prestations intellectuelles) inférieurs ou égales à 40 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de contrat, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Prendre les décisions d'agréer ou de rejeter les candidatures, de rejeter les offres irrégulières, inappropriées, inacceptable ou anormalement basses, de déclarer la procédure sans suite ou infructueuse et de choisir les modalités de sa relance le cas échéant ;

2° De décider et approuver les conditions d'affectation et d'occupation des biens meubles et immeubles appartenant à la Communauté de communes pour une durée n'excédant pas douze ans, en qualité de bailleur ou de preneur, toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé et l'(les) avenant(s) correspondant(s) ;

Conclure tous baux à construction et emphytéotiques et leur(s) avenant(s) à l'exception de ceux non détachables des conventions de délégation de service public.

3° Fixer les tarifs des droits prévus au profit de la Communauté de communes qui n'ont pas un caractère fiscal dans la limite de 50 € par jour ;

4° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

5° De procéder aux acquisitions/ventes de terrain et/ou bâtiment dont le montant maximum est fixé à 50 000 € HT ;

6° Déclasser, si nécessaire, du domaine public, les parcelles en vue d'une cession ;

7° Conclure toute convention ayant pour objet l'établissement de servitudes au profit ou à la charge de la Communauté de communes ;

8° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

11° D'intenter au nom de l'intercommunalité des actions en justice et défendre l'intercommunalité dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions, y compris pour les constitutions de parties civiles ;

12° Procéder à la fixation d'indemnité, d'un montant maximal de 10 000 €, dues aux tiers ou usagers en réparation de dommages subis du fait des activités et services publics de la Communauté de communes. Ainsi que de conclure et signer les transactions en découlant ;

13° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;

14° De prendre les décisions mentionnées aux articles L523-4 et L523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire ;

15° Décider d'octroyer les garanties d'emprunts sollicitées ;

16° Demander les autorisations liées à l'application du droit des sols (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable et permis d'aménager)

17° Exercer au nom de la Communauté de communes les droits de préemption urbain et de priorité ;

18° Régler toutes les affaires relatives au personnel dans la limite des crédits ouverts au budget, notamment décider la création ou de la modification de postes du personnel titulaire, non titulaire ou contractuel de la Communauté de communes ;

DECIDE que conformément à l'article L 5211-9, ces attributions pourront faire l'objet d'une subdélégation aux vice-présidents ;

PREND ACTE que Monsieur le Président rendra compte des travaux et attributions exercées lors de chaque réunion de l'organe délibérant ;

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-031 : Délégations accordées au bureau communautaire

Le Conseil, par 51 voix pour, 6 voix contre, 3 abstentions :

ACCORDE les délégations suivantes au bureau communautaire et ce pour la durée de son mandat :
Administration Générale :

- Toute demande de subvention à effectuer par la Communauté de communes auprès de tout partenaire financier et pour tout type de fonds
- Sous réserve du vote des crédits au budget, attribution de subventions aux associations et organismes dans le cadre de la ligne de subventions exceptionnelles et approbation des conventions de versement correspondantes
- Adhérer à tous organismes présentant un intérêt pour la Communauté de communes,
- Passer toutes conventions strictement nécessaires au bon fonctionnement de la Communauté de communes, sans impact financier.

Patrimoine :

- Procéder aux acquisitions / ventes de terrain et/ou bâtiment supérieures 50 000 € HT à 200 000 € HT

Urbanisme :

- Prendre toutes mesures relatives à la préparation et aux demandes d'ouvertures d'enquêtes publiques

Développement économique :

- Approuver les plans de financements et leurs modifications éventuelles portant sur l'ensemble des opérations, et de prendre toute décision sur l'exécution de celles-ci, sous réserve de la disponibilité des crédits sur les lignes budgétaires concernées

Sports et culture :

- Adoption des conventions d'objectifs et de moyens annuelles pour le développement sportif ou culturel et attribution des subventions correspondantes

Commande publique :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres, des marchés subséquents (fournitures, travaux, prestations de services, prestations intellectuelles) supérieurs à 40 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de contrat, lorsque les crédits sont inscrits au budget

- Approuver toute convention de groupement de commandes, de mandat ou de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la passation de marchés et accords-cadres.

Finances :

- Admettre en non-valeur ou émettre un avis sur l'admission en non-valeur des sommes irrécouvrables

- Autoriser la signature les contrats d'emprunts pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget. Le Président reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : la faculté de passer du taux variable ou taux fixe et inversement ; la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt ; la possibilité d'allonger la durée du prêt ; la possibilité de procéder à un différé d'amortissement ; la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement

- Procéder à des virements de crédits à l'intérieur des budgets votés

CHARGE le bureau dans le cadre des attributions qui lui sont déléguées, de procéder aux démarches relatives à toutes les mesures de publicité, notification, transmissions légales et réglementaires,

PREND ACTE que le bureau rendra compte des travaux et attributions exercées lors de chaque réunion de l'organe délibérant ;

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées

Délibération n°2020-07-032 : Création des commissions : composition et désignation des membres Le Conseil, par 60 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

DECIDE de définir sept (7) commissions de travail de la Communauté de communes composées de la manière suivante :

- **Développement économique et touristique :**

Animée par le 1^{er} Vice-Président - Stéphane PERRIN et 8 membres, à savoir :

- Lydia AUFRANC
- Pierre BELKESSA
- Olivier MARTINEZ
- Daniel WINDELS
- Romuald COLLET
- Claude ANSMANT
- Pascal MEZIERES
- Philippe CHARDIN

- **Travaux :**

Animée par le 2^{ème} Vice-Président – Pierre PLONER et 5 membres, à savoir :

- Hervé CULOT-PONCE
- Michel COLLET
- Jean-Noël CROS
- Jean-Luc BRIDET
- Denis GAVARD

- **Finances, communication et culture :**

Animée par le 3^{ème} Vice-Président – Romuald COLLET et 8 membres, à savoir :

- Guy RAVENEL
- Chantal DAUNOIS
- André CORNETTE
- Pierre PLONER
- Daniel LEGER
- François WATRIN
- Philippe CHARDIN

- Pierre BELKESSA

• **Cadre de vie :**

Animée par le 4ème Vice-Président – Daniel WINDELS et 7 membres, à savoir :

- Vanessa PIERSON
- Jean-Pierre CORVISIER
- Claude VENANTE
- Pierre PLONER
- Ornella VALIBOUZE
- Lydia CHARBONNIER
- Stéphane PERRIN

• **Aménagement durable du territoire :**

Animée par le 5ème Vice-Président – Jean-Pierre CORVISIER et 13 membres, à savoir :

- Michel VUILLAUME
- Daniel LEGER
- Michel COLLET
- Benoit LAURENT
- Daniel DUPUIS
- Stéphane GUILLON
- Eric HUARD
- Véronique LANDRAGIN
- Marie-Noëlle BAUDIER
- Jean-Noël CROS
- Pascal MEZIERES
- Sylvie ARVIS
- Yves JAVELOT

• **Voirie et éclairage public :**

Animée par le 6ème Vice-Président – Alain REUTER et 15 membres, à savoir :

- Guy RAVENEL
- Jean-Pierre CORVISIER
- François WATRIN
- Daniel DUPUIS
- Olivier MARTINEZ
- Marie-Noëlle BAUDIER
- Martin QUIRING
- Alain PLUN
- Guy SANTOIRE
- Ghislaine THOUVENIN
- Stéphane GUILLON
- Manuel NANAN
- Gérard GEORGES
- Michel COLLET
- Hervé CULOT PONCE

• **Enfance et Jeunesse :**

Animée par le 7ème Vice-Président – Cédric PIERSON et 8 membres, à savoir :

- Ornella VALIBOUZE
- Vanessa PIERSON
- Chantal DAUNOIS
- Ghislaine THOUVENIN
- Brigitte SCHENINI

- Claude VENANTE
- Denis GAVARD
- Pierre BELKESSA

DESIGNE les membres de la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées, de la manière suivante :

- Ornella VALIBOUZE
- Claude ANSMANT
- Véronique BOKSEBELD

DECIDE de la création d'une conférence des Maires, présidée par le Président de la Communauté de communes et composée par le maire de chaque commune membre.

DESIGNE les membres du comité de pilotage PLUi, animée par le 4ème Vice-Président, de la manière suivante :

- Pierre PLONER
- Claude ANSMANT
- Vanessa PIERSON
- Alain PLUN
- Éric HUARD

PRECISE que le Président de la Communauté de communes est membre de droit de chaque commission,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-033 : Désignation des élus pour siéger dans les commission réglementaires – commission d'appel d'offres – dépôt des listes

Le Conseil, par 60 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

FIXE comme suit, les conditions de dépôt des listes de la commission d'appel d'offres :

- Les listes sont déposées auprès de Monsieur le Président au début de la séance du conseil communautaire au terme de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la CAO,
- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-034 : Désignation des élus pour siéger dans les commission réglementaires – Commission d'appel d'offres

Le Conseil,

DECIDE de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,

CONSTATE que deux listes ont été constituées en vue de l'élection des membres prévue par les dispositions susvisées,

Les deux listes sont les suivantes :

- Liste A :

Titulaires	Suppléants
Pierre PLONER	Jean-Pierre CORVISER
Hervé CULOT PONCE	Chantal DAUNOIS
Daniel LEGER	Michel COLLET
Claude ANSMANT	Claude VENANTE
François WATRIN	Michel LEFORT

A obtenu 60 voix

- Liste B :
Pierre BELKESSA – A obtenu zéro voix

COMPOSE la commission d'appel d'offres de la manière suivante :

Titulaires	Suppléants
Pierre PLONER	Jean-Pierre CORVISER
Hervé CULOT PONCE	Chantal DAUNOIS
Daniel LEGER	Michel COLLET
Claude ANSMANT	Claude VENANTE
François WATRIN	Michel LEFORT

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-035 : Désignation des élus pour siéger dans les commission réglementaires – commission de délégation des services publics

Le Conseil, par 60 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

FIXE comme suit, les conditions de dépôt des listes de la commission de délégation des services publics :

- Les listes sont déposées auprès de Monsieur le Président en début de la séance du conseil communautaire au terme de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la commission de délégation de service public,
- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-036 : Désignation des élus pour siéger dans les commission réglementaires – Commission de délégation des services publics

Le Conseil, par 60 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

DECIDE de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de services publics,

CONSTATE qu'une liste constituée en vue de l'élection des membres prévue par les dispositions susvisées a été déposée,

COMPOSE la commission de délégation de services publics de la manière suivante :

Titulaires	Suppléants
Pierre PLONER	Jean-Pierre CORVISER
Hervé CULOT PONCE	Chantal DAUNOIS
Daniel LEGER	Michel COLLET
Claude ANSMANT	Claude VENANTE
François WATRIN	Michel LEFORT

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-037 : Désignation des élus pour siéger dans les commission réglementaires – Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le Conseil, par 60 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

ACCEPTÉ la création de la CLECT,

DETERMINE la composition comme suit :

- 3 représentants pour la Commune de Stenay,
- 40 représentants pour les autres communes du territoire, à savoir les maires de ces 40 communes,
- Le Président de la Communauté de communes,

Soit 44 membres

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-038 : Désignation des élus pour siéger dans les commission réglementaires – Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Le Conseil, par 60 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

APPROUVE la liste proposée pour la Commission intercommunale des Impôts directs, comportant 20 titulaires et 20 suppléants, telle que définie en annexe

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-039 : Désignation des élus pour siéger dans les commission réglementaires – Comité technique

Le Conseil, par 60 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

DECIDE de fixer le nombre de représentant titulaires du personnel à 4 titulaires et 4 suppléants pour le comité technique intercommunal et pour le CHSCT, sans fixer une répartition entre les différentes collectivités adhérentes au service,

DECIDE de maintenir le paritarisme numérique au sein du comité technique intercommunal et au CHST, en fixant le même nombre de représentants de la collectivité » que ceux du personnel,

DECIDE le recueil par le comité intercommunal et le CHSCT de l'avis des représentants de la collectivité,

PROPOSE la désignation des conseillers suivants pour siéger au comité technique :

Titulaires	Suppléants
Daniel GUICHARD	Daniel WINDELS
Jean-Pierre CORVISIER	Sébastien GILLET
Pierre BELKESSA	Chantal DAUNOIS
Pierre-Emmanuel FOCKS	Laurence CHALLEN

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-040 : Désignation des représentants de la Communauté de communes dans les organismes extérieurs

Le Conseil, par 60 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

DESIGNE les personnes suivantes :

- **Conseil d'administration de l'Office de tourisme** (9 membres) :
 - Claude ANSMANT
 - Romuald COLLET
 - Lydia AUFRANC
 - Pierre BELKESSA
 - André CORNETTE
 - Pierre PLONER
 - Brigitte SCHENINI
 - Fabien GRAFTIAUX

- Julien DOREMUS

- **Syndicat d'électrification du Nord Meusien** (6 titulaires / 6 suppléants) :

Titulaires	Suppléants
Villers : Vanessa PIERSON	Célestin HERBINET
Villers : Marc - Antoine GELIBERT	Kévin DETHOOR
Dannevoux : Joël SILVETTI	Noé LECRIQUE
Dannevoux : Nicolas DUBRET	Didier MELARD
Sassevoux : Marc SILVIOLI	Joël GUILLAUME
Sassevoux : Gilbert COLLET	Loïc MESSIN

- **Synergie** (6 titulaires / 6 suppléants) :

Titulaires	Suppléants
Stéphane PERRIN	Véronique LANDRAGIN
Daniel WINDELS	Nelly AUBRY
Pierre BELKESSA	Yves JAVELOT
Claude ANSMANT	Pierre PLONER
Jean-Jacques GERARD	François WATRIN
Daniel GUICHARD	Marie-Noëlle BAUDIER

- **SMD Pépinière d'entreprises** (4 membres) :

- Ornella VALIBOUZE
- Stéphane PERRIN
- Pierre BELKESSA
- Philippe CHARDIN

- **Mission locale Nord Meusien** (2 membres) :

- Ornella VALIBOUZE
- Daniel WINDELS

- **Conseil d'établissement collège et lycée** (1 membre) :

- Gislaine THOUVENIN

- **Maison familiale et rurale** (1 titulaire / 1 suppléant) :

Titulaire	Suppléants
Romuald COLLET	Pascal HUMBERT / Guy RAVENEL

- **CNAS** (1 membre) :

- Ornella VALIBOUZE

- **Ecole de musique intercommunale** (4 membres) :

- Jean-Pierre CORVISIER
- Claude ANSMANT
- Fabien GRAFTIAUX
- Lydia AUFRANC

- **Espérance Basket Dun Stenay** (1 membre) :

- Denis GAVARD

- **FUCLEM** (4 membres) :

- Daniel GUICHARD
- Stéphane GUILLON
- Romuald COLLET

- Denis GAVARD

- **Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du pays de Verdun** (4 titulaires / 4 suppléants) :

Titulaires	Suppléants
Stéphane PERRIN	Daniel WINDELS
Philippe CHARDIN	Fabien GRAFTIAUX
Pierre BELKESSA	André CORNETTE
Guy RAVENEL	Denis GAVARD

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-041 : Délégations de signature des actes authentiques pris en la forme administrative

Le Conseil, par 60 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

ACCORDE délégation à Monsieur Stéphane PERRIN, 1^{er} Vice-Président dans l'ordre de nomination, pour signer les actes authentiques pris en la forme administrative,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-042 : Délégations de signature des actes authentiques pris en la forme administrative

Le Conseil, par 60 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

ACCORTE de conclure un groupement de commandes avec la Métropole du Grand Nancy pour la fourniture d'énergie électrique d'une puissance inférieure ou égale à 36 KVa et la fourniture de gaz naturel

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie, coordonné par la Métropole du Grand Nancy en application de sa délibération du 8 mars 2019

PRECISE que la participation financière de Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif

DECIDE du lancement d'un marché public, en procédure adaptée pour la fourniture d'électricité d'une puissance supérieure à 36 KVa

FIXE les conditions suivantes pour l'attribution du marché :

- Procédure adaptée
- Durée : 1 an
- Estimation : 120 000 € / an

AUTORISE le Président à signer, notifier et exécuter le marché et à prendre toute décision concernant l'exécution de modification de contrat et résiliation à intervenir

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées

Délibération n°2020-07-043 : COVID-19 – dégrèvement exceptionnel de la cotisation foncière des entreprises au titre de l'année 2020

Le Conseil, par 60 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

DECIDE d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-044 : Compte de gestion – budget général

Le Conseil, par 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

APPROUVE le compte de gestion 2019 du budget général de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois,

DIT que ce dernier n'appelle aucune observation, ni réserve de la part des conseillers communautaires,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-045 : Compte de gestion – budget annexe « Lac Vert »

Le Conseil, par 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

APPROUVE le compte de gestion 2019 du budget annexe « Lac vert » de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois,

DIT que ce dernier n'appelle aucune observation, ni réserve de la part des conseillers communautaires,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-046 : Compte de gestion – budget annexe « ordures ménagères»

Le Conseil, par 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

APPROUVE le compte de gestion 2019 du budget annexe « ordures ménagères » de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois,

DIT que ce dernier n'appelle aucune observation, ni réserve de la part des conseillers communautaires,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-047 : Compte de gestion – budget annexe « assainissement »

Le Conseil, par 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

APPROUVE le compte de gestion 2019 du budget annexe « assainissement » de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois,

DIT que ce dernier n'appelle aucune observation, ni réserve de la part des conseillers communautaires,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-048 : Compte de gestion – budget annexe « SPANC »

Le Conseil, par 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

APPROUVE le compte de gestion 2019 du budget annexe « SAPNC » de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois,

DIT que ce dernier n'appelle aucune observation, ni réserve de la part des conseillers communautaires,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-049 : Compte administratif – budget général

Le Conseil, par 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

APPROUVE le compte administratif du budget général de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois, pour l'année 2019,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-050 : Compte administratif – budget annexe « Lac vert »

Le Conseil, par 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

APPROUVE le compte administratif du budget annexe « lac vert » de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois, pour l'année 2019,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-051 : Compte administratif – budget annexe « ordures ménagères »

Le Conseil, par 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

APPROUVE le compte administratif du budget annexe « ordures ménagères » de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois, pour l'année 2019,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-052 : Compte administratif – budget annexe « assainissement »

Le Conseil, par 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

APPROUVE le compte administratif du budget annexe « assainissement » de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois, pour l'année 2019,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-053 : Compte administratif – budget annexe « SAPNC »

Le Conseil, par 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

APPROUVE le compte administratif du budget annexe « SPANC » de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois, pour l'année 2019,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-054 : versement au budget annexe « ordures ménagères »

Le Conseil, par 60 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement du budget général vers le budget annexe « ordures ménagères » pour un montant de 90 000 €,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-055 : Indemnité de conseil du trésorier

Le Conseil, par 47 voix pour, 7 voix contre, 6 abstentions :

RENOUVELLE la demande de concours du trésorier afin d'assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 novembre 1983,

DECIDE d'attribuer, à Madame la trésorière de Dun-sur-Meuse, une indemnité de conseil dont le taux est fixé à 100% du montant maximum calculé en application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 novembre 1983, pour l'exercice 2019,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-056 : Décisions modificatives – Budget général

Le Conseil, par 60 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

ADOpte les décisions modificatives suivantes :

Décision Modificative n°5				
Section Investissement				
DEPENSES				
Article	Libellé	Opération	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
020	Dépenses imprévues	-		1 700 €
2135	Installations générales, agencements, ...	121	1 700 €	

Décision Modificative n°6				
Section Investissement				

DEPENSES				
Article	Libellé	Opération	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
020	Dépenses imprévues	-		31 000 €
2031	Frais d'études, ...	100	31 000 €	

INSCRIT les crédits nécessaires aux articles cités,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-057 : Décisions modificatives – Budget annexe « ordures ménagères »

Le Conseil, par 60 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

ADOpte la décision modificative suivante :

Décision Modificative n°1 Section FONCTIONNEMENT				
Article	Libellé	Opération	Dépenses	Recettes
673	Annulation titres années précédentes	-	+ 7 700 €	
706	Facturation, redevances	-		+ 7 700 €

INSCRIT les crédits nécessaires aux articles cités,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Délibération n°2020-07-057 : Décisions modificatives – Budget annexe « lac vert »

Le Conseil, par 60 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

ADOpte la décision modificative suivante :

Décision Modificative n°1 Section Investissement DEPENSES				
Article	Libellé	Opération	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
2135	Installations générales, agencements	-		800 €
2188	Autres immobilisations corporelles	-	800 €	

INSCRIT les crédits nécessaires aux articles cités,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Pour publication à Stenay le 24/07/2020



 Le Président,
 Daniel GUICHARD

Ces délibérations sont consultables au siège administratif de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois – 6d avenue de Verdun – 55700 STENAY.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS

L'intéressé qui désire contester l'une des présentes décisions, peut saisir le Tribunal Administratif d'un recours contentieux dans le délai de deux mois de la date d'accomplissement de la dernière de ces deux formalités légales : 1) transmission au contrôle de légalité 2) publication. Il peut également saisir le Président d'un recours gracieux, lequel prolonge le délai de recours contentieux qui peut alors être engagé dans le délai de deux mois à compter de la date de rejet du recours gracieux. Le défaut de notification d'une décision dans les deux mois suivant l'introduction d'un recours contentieux à la fois contre le rejet tacite de son recours administratif et contre la décision implicitement confirmée, devant le tribunal administratif, dans les deux mois suivant l'expiration du délai de deux mois.